

<b>Séance du 27 avril 2021</b>	
<b>Nombre de membres en exercice:</b> 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept avril l'assemblée régulièrement convoquée le 27 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Benoit OUDIN
<b>Présents :</b> 7	<b>Sont présents:</b> Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Thierry ORIGINE, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Danièle LEPAGE
<b>Votants:</b> 9	<b>Représentés:</b> Franck CARPENTIER par Annie VERHUST, Xavier MAUCCI par Benoit OUDIN
	<b>Excuses:</b> Olivier BRIDOU, Philippe CLERGEOT
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Alexandre MAZURAS

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 AVRIL 2021 - DE 2021 019**

Le procès verbal de la séance du 09 avril est approuvé et signé par tous les membres présents.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: FER 2021 - DE 2021 020**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement rural a pour objet : l'installation d'un système anti-pigeon sur le bâtiment de la mairie pour un montant de 5 077.39 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le programme de travaux présenté et son échéancier ;

Il précise qu'aucune demande de subvention n'a été sollicitée dans ce dossier.

Le conseil municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil Départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à inscrire cette action au budget de l'année 2021.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**Objet: CCPN : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS - DE 2021 021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des devis concernant la création d'écluses de route au niveau des arrêts de bus de la RD98, afin de sécuriser la traversée du village devant l'augmentation des excès de vitesse.

Il les informe également que la Communauté de Communes du Pays de Nemours a mis en place un fonds de concours d'aide à l'investissement pour les communes membres de moins de 1000 habitants, à raison d'un dossier par an pour un plafond d'aide maximale de 5 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DIT qu'il a retenu le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 27 153.86 € HT soit 32 584.63 € TTC ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer une demande auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours dans le cadre du Fonds de concours d'aide à l'investissement ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2021.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Objet: DECISIONS MODIFICATIVES - DE 2021 022**

Le Maire expose au le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>Investissement</b>		<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
2184-000	Mobilier	0.00	2 636.02
001-00	Solde d'exécution sect° d'investissement	2 636.02	0.00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>2 636.02</b>	<b>2 636.02</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 636.02</b>	<b>2 636.02</b>

Il invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Objet: BLASON COMMUNAL - DE 2021 023**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les nouvelles propositions de blason.

Ces propositions ne retenant pas l'unanimité des membres, le conseil municipal DECIDE de reporter cette décision à une séance ultérieure, dans l'attente de nouvelles propositions.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Objet: MOTION CONTRE LE DEPOT DE DECHETS DU GRAND PARIS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE - DE 2021 024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le remblaiement de parcelles agricoles est une pratique qui a de plus en plus cours sur le territoire seine-et-marnais. Ces pratiques, qui peuvent être dispensées de toute obtention d'autorisation préalable doivent être surveillées afin que soient au maximum limités les risques d'impacts sur l'environnement.

Considérant que la commune de Chevrainvilliers ne dispose d'aucun document d'urbanisme, elle est donc soumise au R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) qui est opposable. Dès lors, les travaux de remblaiement réalisés en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune ne doivent pas compromettre les activités agricoles, au regard de l'article R.111-14 du code de l'urbanisme. Les travaux de remblaiement ne doivent pas, en tout état de cause, être de nature à porter atteinte à la sécurité ou à la salubrité publique, en application de l'article R.111-2 du code de l'urbanisme. Ils doivent par ailleurs respecter les préoccupations d'environnement définies aux articles L.110-1 et L. 110-2 du code de l'environnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner sa position sur le sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'exercer toute sa vigilance et de mettre en place des moyens de surveillance adaptés,
- DE SIGNALER à la DDT l'existence de tels projets et de tout doute avéré sur le non respect de la hauteur

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **Objet: MOTION CONTRE L'EPANDAGE DES DECHETS ET BOUES DES METHANISEURS ENVIRONNANTS - DE 2021 025**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des usines de méthanisation sont en projet sur des communes voisines, l'épandage des digestats se ferait sur les communes alentours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'émettre un avis défavorable sur l'épandage des digestats sur le territoire de la commune de Chevrainvilliers ;
- CHARGE Monsieur le Maire d'être vigilant à ce sujet.

#### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- ELECTIONS DES 20 ET 27 JUIN : les élus qui y participent devront être vaccinés ou testés moins de 48heures avant le scrutin.
- PARC NATUREL REGIONAL DU GATINAIS FRANCAIS/Commission Energie : dans le cadre de son projet d'étude pour la qualification du réseau écologique nocturne, le Parc naturel régional du Gâtinais français propose aux communes de s'investir et d'expérimenter. Madame Lucie Gandon est l'interlocutrice pour ce projet.
- DEPOTS SAUVAGES : des déchets ont été déposés aux abords de la RD 98 nous remercions un habitant de la commune pour l'enlèvement des déchets et l'évacuation à la déchetterie.
- COLLECTIF ANTI-EOLIEN CHATENOY/CHEVRAINVILLIERS/FAY LES NEMOURS/ORMESSON : des panneaux ont été posés, une photo avec les élus au pied du mât de mesure est prévue le samedi 29 mai à 11h00;

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 4 mai 2021 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884***

**Le Maire  
Benoît OUDIN**



